

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 42 (1969)
Heft: 2: Le logement des personnes âgées

Vereinsnachrichten: USAL : séance du comité central

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

USAL

Séance du Comité central

15

A la fin de l'année 1968, les membres du Comité central de l'USAL se sont réunis à Berne, sous la présidence de M. A. Maurer, président central.

Le secrétaire central orienta d'abord sur les travaux d'une séance de la Commission fédérale pour la construction de logements auxquels une délégation de l'USAL avait prêté son concours. On discuta plus spécialement les propositions faites par quelques intéressés relatives à la continuation des mesures d'encouragement de la construction de logements par la Confédération après l'expiration de la loi fédérale du 15 mars 1965. Il est évident qu'une entente n'a pu se faire sur ce point épineux, mais il fut néanmoins décidé de continuer les consultations.

Sous la présidence du conseiller fédéral von Moos, les représentants des syndicats, des employés, des locataires, de l'USAL, des propriétaires et des arts et métiers s'occupèrent du projet du Conseil fédéral pour une loi fédérale sur la protection des locataires (limitation du droit de résiliation du contrat). Comme on pouvait s'y attendre, aucune entente ne put être obtenue. Il sied de patienter maintenant et d'attendre des nouvelles du Département fédéral de justice.

Le Comité central a pris acte avec remerciements du versement de 2400 fr. en faveur du Fonds de formation, ce don provenant des organisateurs de l'assemblée des délégués de 1968, à Bienne, soit de la Communauté de travail des sociétés coopératives de Bienne.

Un montant de 1000 fr. fut alloué à la Section romande de l'USAL en faveur de l'organisation de sa Journée d'études sur le problème du logement pour personnes âgées, du 30 novembre 1968, à Lausanne.

A la charge du Fonds de solidarité, les prêts suivants furent alloués: 50 000 fr. à la Société coopérative des locataires de Wädenswil (ZH); 40 000 fr. à la Coopérative pour la construction de logements pour personnes âgées de Elsau-Räterschen (ZH); 50 000 fr. à la Coopérative de construction de Niederrohrdorf (AG) et 20 000 fr. à la Coopérative de construction «Belchen» de Hägendorf (SO), soit au total 160 000 fr.

Le caissier central, R. Bernasconi, eut le plaisir d'annoncer qu'en 1968 de nombreuses coopératives ont fait des dons au Fonds de solidarité, de sorte qu'à la fin de l'année ce fonds pourrait atteindre 600 000 fr. Le Comité central lance

un nouvel appel aux coopératives, membres de l'USAL, afin qu'elles contribuent à l'élargissement de ce fonds, dont les moyens permettent d'aider efficacement et rapidement les coopératives prêtes à activer la construction de logements, même dans les conditions souvent difficiles. Enfin, le Comité central alloua un prêt de 60 000 fr. à prélever sur le Fonds de roulement, au «Verein für Wohnhilfe», de Saint-Gall, coopérative décidée à construire des logements pour familles nombreuses et pour personnes âgées.

Le président central présenta ensuite un rapport sur le succès des deux Journées de travail des 1^{er} et 2 octobre 1968, à Berne et à Zurich, sur la question des logements pour personnes âgées. La brochure et la documentation éditées à cette occasion ont suscité le plus vif intérêt.

Si l'activité de l'USAL prend ainsi une extension toujours plus marquée, les dépenses, elles aussi, vont augmentant. Aussi, le Comité central va-t-il étudier les mesures qui s'imposent et les propositions qu'il présentera à l'assemblée des délégués de 1969.

Cette assemblée, qui se tiendra à Zurich les 28 et 29 juin 1969, sera l'occasion de fêter les 50 ans d'existence de l'USAL. Le Comité central prit connaissance des rapports relatifs à la préparation de la réunion, de la brochure du jubilé et de l'exposition à Zurich, cette dernière surtout étant destinée à montrer au grand public les réalisations en matière de la construction de logements coopératifs en Suisse.

kz